



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5161

Opération 60051001 - Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 -  
Adaptation du parc de véhicules de la Ville de Lyon dans le cadre de l'adhésion au projet  
métropolitain de zone à faible émission - Actualisation de l'AP et adaptation du montant de  
l'opération par affectation complémentaire de l'AP 2015-1 - Programme 00008

Direction Logistique, Garage et Festivités

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN,  
M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M.  
GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme  
BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme  
CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme  
CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme  
BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme  
HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme  
HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON,  
Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL,  
Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme  
ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI),  
M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5161 - OPERATION 60051001 - RENOUELEMENT DU PARC DE VEHICULES ET ENGINS DE LA VILLE 2015-2020 - ADAPTATION DU PARC DE VEHICULES DE LA VILLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'ADHESION AU PROJET METROPOLITAIN DE ZONE A FAIBLE EMISSION - ACTUALISATION DE L'AP ET ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION PAR AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DE L'AP 2015-1 - PROGRAMME 00008 (DIRECTION LOGISTIQUE, GARAGE ET FESTIVITES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2015-2020 qui comprend le projet « Renouvellement des matériels, mobiliers, véhicules et engins ».

Par délibération n° 2015/1354 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération 60051001 « Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 » et l'affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Acquisition de véhicules et engins 2015-2020 », programme 00008, pour un montant de 11 000 000 €

Par délibération n° 2019/4833 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la ville, dont celle n° 2015-1 « Acquisition de véhicules et engins 2015-2020 », programme 00008.

Pour rappel, l'évolution de l'activité des directions de la Ville de Lyon, ainsi que l'ancienneté et l'état des véhicules et engins nécessaires à l'exercice du service public conduisent au remplacement d'une centaine d'unités par an, selon des règles de remplacement définies par typologie de matériel.

Une programmation prévisionnelle des remplacements à opérer millésime par millésime est ainsi établie, elle est actualisée en amont de chaque cycle budgétaire, et ce, afin de tenir compte des mouvements et affectations de véhicules et engins, devenus nécessaires à l'activité des services.

Elle comprend de la sorte :

- les propositions de création de nouveaux véhicules et engins en lien avec les évolutions de l'organisation des directions ;
- les achats de matériels et mobiliers spécifiques liés à la mise en place et la gestion de pools de véhicules (consignes, etc.) ;
- les aménagements et petits travaux tels qu'installation de prises ou bornes pour le chargement des véhicules électriques ;
- les équipements techniques des véhicules utilitaires selon l'activité (véhicule atelier, hayon élévateur, grue, nacelle...).

Les achats sont réalisés tout au long de l'année au fur et à mesure de la mise au point avec les utilisateurs des cahiers des charges techniques de chaque véhicule ou engin, dans le cadre des marchés en cours ou de marchés spécifiques à passer.

Le renouvellement régulier de ce parc permet de contenir et maîtriser le budget de fonctionnement (carburant, entretien, maintenance et réparation, contrôles techniques) et s'inscrit dans une démarche de développement durable (priorité à la gestion en pool, achat de véhicules propres, réduction des consommations de carburants et des émissions de CO<sub>2</sub>, développement des modes doux).

La consommation annuelle en carburants a ainsi été réduite de près de 19 % au cours du mandat précédent (659 000 litres en 2014 contre 813 000 litres en 2008). Pour l'année 2018, cette consommation a atteint un nouveau seuil de 550 000 litres, traduisant les efforts complémentaires conduits par la Ville dans différentes directions : rajeunissement du parc, sensibilisation des utilisateurs, développement d'une flotte de véhicules électriques, diversification des options de carburant à travers la réduction du parc de véhicules diesel, gestion pro-active en matière de réduction du nombre de trajets domicile travail, suivi des carburants et péages en lien avec les ordres de mission des directions, recours privilégié à l'utilisation de véhicules en pool, facilitation de l'usage du vélo pour les personnels à travers la mise en place de pools sur 3 sites (Quadrilatère, Hôtel de Ville, Tête d'or), ainsi qu'une responsabilisation et une acculturation collective des options de déplacement professionnel à travers la mise en place de référents auto au sein des directions...

Le plan de renouvellement de ces véhicules et engins, y compris les aménagements connexes a été fixé initialement à près de 11 millions d'euros pour la période 2015-2020.

La création, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur l'espace métropolitain, destinée à réduire les émissions de polluant, et tout particulièrement de dioxyde d'azote, modifie substantiellement le plan de renouvellement pluriannuel du parc établi en 2015.

Si l'année 2019 a constitué une année d'information, de préparation et d'adaptation aux modalités de passage, le 1<sup>er</sup> janvier 2020 marquera une date charnière de passage formel à la ZFE.

Pour rappel, le déploiement se traduira de la façon suivante pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain :

- interdiction de circulation et stationnement véhicules non classés Crit'air ;
- interdiction de circulation et de stationnement véhicules Crit'air 4 et 5.

La ZFE s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une autre typologie de véhicules avec une interdiction de circulation et de stationnement des véhicules Crit'air 3.

Comme indiqué au cours de la séance du 19 novembre 2018 portant avis de la Ville de Lyon sur la création d'une ZFE sur le territoire de la Métropole de Lyon, le plan de renouvellement annuel du parc municipal est impacté afin d'intégrer les objectifs dévolus par la Métropole, à savoir le remplacement de 44 véhicules (7 deux roues, 11 véhicules utilitaires légers, 19 utilitaires et 7 poids lourds) pour répondre aux objectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais aussi 55 véhicules (43 utilitaires et 12 poids lourds) d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce cadre, ce sont 1 750 000 € supplémentaires qui sont nécessaires à l'acquisition de ces 55 véhicules municipaux, pour lesquels la Ville de Lyon a fait le choix de retenir des technologies gaz naturel pour véhicules (GNV), dans le cadre de ses options d'achat public actuellement en cours de déclinaison.

En parallèle à l'introduction de la ZFE, les récentes mesures préfectorales de circulation différenciées prises à l'occasion des pics de pollution relevés à l'été 2019 conduisent à devoir procéder au remplacement dès à présent de 9 nouveaux véhicules pour un coût

supplémentaire de 1 700 000 €: il s'agit des véhicules type VASP (Véhicule Automoteur Spécialement aménagés pour le transport de Personnes), de Crit'air 3.

Au total, l'impact de l'ensemble de ces mesures de limitation de la pollution atmosphérique est significatif, puisqu'il nécessite donc un remplacement accéléré de notre parc municipal à hauteur de 108 véhicules, sur un total de 800 véhicules motorisés, soit un investissement supplémentaire de 3 450 000 € sur les exercices 2020 et suivants.

Pour information, les délais de livraison actuellement observés en moyenne pour les véhicules commandés sont de 8 à 10 mois pour des utilitaires, contre 10 à 18 mois pour des poids lourds.

En conséquence, le montant global de l'opération, toutes dépenses confondues, est porté à 13 893 000 €. Cette opération sera financée par affectation complémentaire de l'AP n° 2015-1 « Acquisition de véhicules et engins 2015-2020 » programme n° 00008.

Les marchés de fournitures seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018-4240 du 19 novembre 2018 émettant un avis favorable à la proposition de la Métropole d'instaurer une zone à faibles émissions ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n°2015/1354 du 28 septembre 2015 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

- 1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme 2015-1 programme 00008 constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixé à 13 893 000 €
- 2- Le nouveau montant de l'opération 60051001 « Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020 » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Acquisition de véhicules et engins 2015-2020 » programme n°00008.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville, sur le programme n° 00008, AP n° 2015-1, opération 60051001 et seront imputées sur les chapitres 21 et autres, fonction 020

et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des délais de livraison variables et des aléas pouvant survenir :

- déjà réalisé : 4 930 000 €;
- année 2019 : 1 700 000 €;
- année 2020 : 3 600 000 €;
- année 2021 : 3 663 000 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions ou tout fonds européens auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY